



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT**

### **Un plan d'action pour gérer la présence du loup dans le canton de Vaud**

**Le Conseil d'Etat a adopté une série de mesures pour 2023 afin de faire face aux enjeux posés par l'évolution de la présence du loup. Tirant le bilan de l'année précédente et dans l'attente de la révision de la législation fédérale l'an prochain, l'Etat souhaite favoriser la coexistence entre les activités pastorales et le grand carnivore, en intensifiant les opérations de surveillance et de prévention. Le plan d'action prévoit une meilleure prise en charge des cas de prédation ainsi que le renforcement des ressources pour protéger les troupeaux. Avec ces mesures, le Conseil d'Etat répond à un postulat du député Philippe Germain sur la gestion des grands prédateurs.**

La présence croissante du loup ainsi que l'augmentation des cas de prédation ces deux dernières années exigent un effort constant pour concilier la protection de l'espèce avec les besoins des éleveurs. Afin de répondre à l'accroissement des attaques constatées sur des animaux de rente, le Conseil d'Etat adopte un plan d'action qui reflète la volonté de trouver des solutions mesurées dans le cadre légal fixé actuellement par la Confédération. Ce plan d'action, élaboré conjointement par les départements chargés de l'environnement (DJES) et de l'agriculture (DFA), prévoit des solutions prenant en compte les différents intérêts en jeu.

#### **Un meilleur suivi local de l'espèce**

En premier lieu, l'Etat de Vaud compte intensifier le monitoring et le suivi local du loup. Il s'agit également d'approfondir les connaissances sur le comportement du prédateur, notamment en milieu pastoral, avec pour objectif de tester et cibler des mesures de protection. A cet effet, le Canton est associé au projet « Wolves and Cattle », mené par la Fondation KORA à des fins de recherche scientifique. Les informations récoltées doivent permettre de mieux connaître la dynamique des attaques et d'identifier les facteurs de risque.

#### **Prévention et aides adaptées**

Le plan prévoit en outre de renforcer les actions de prévention ainsi que la prise en charge des dommages causés aux animaux de rente. L'arrêté relatif aux aides individuelles a été revu, en se basant sur l'expérience de 2022. Ainsi, les agricultrices

et agriculteurs bénéficieront d'un soutien financier pour rentrer le bétail la nuit.

L'Etat de Vaud s'engage à verser aux éleveurs des indemnités pour chaque prédation subie, si tout laisse à penser qu'elle est l'œuvre d'un loup. Un forfait de base de 600 francs sera désormais octroyé systématiquement en cas d'attaque pour compenser les frais de traitement du sinistre. A cela s'ajoutera une indemnité, calculée sur la valeur du bétail par un expert indépendant et versée dans un délai de 30 à 60 jours.

### Renforcement des moyens opérationnels

Le plan d'action prévoit également d'augmenter les moyens alloués aux différentes opérations liées à la gestion de l'espèce. Le corps de Police faune-nature sera renforcé avec deux postes supplémentaires pour assurer les missions de monitoring et de suivi des attaques, ainsi que la mise en œuvre d'éventuelles actions d'effarouchement et de tirs de régulation. Le Canton a aussi renouvelé son mandat à la Fondation Jean-Marc Landry pour les actions de suivi et interventions d'urgence.

En parallèle, les activités de conseil en matière de protection des troupeaux assurées par Proconseil sont intensifiées. L'Etat de Vaud encourage désormais l'engagement de civilistes pour accompagner les éleveurs de bovins dans leurs tâches.

### Informations ciblées

Bien que le loup craigne généralement l'être humain, il peut s'approcher des villages. Les rencontres ainsi occasionnées peuvent être impressionnantes et ne doivent pas être minimisées. C'est pourquoi le Canton veillera à la diffusion de messages ciblés pour alerter les éleveurs et les populations locales concernées, et communiquera régulièrement au sujet des actions entreprises dans le souci d'informer de façon transparente le grand public, notamment lorsque des loups s'aventurent à proximité des habitations.

Enfin, l'Etat de Vaud portera au niveau fédéral les enjeux propres au contexte vaudois, avec une attention particulière aux possibles conséquences que pourrait entraîner l'expansion de la population de loups sur la vie économique des alpages.

A moyen terme, la marge de manœuvre des cantons en matière de gestion du loup est appelée à évoluer en fonction de la révision partielle de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Le plan d'action du Conseil d'Etat pour 2023 fait donc office de mesure transitoire et sera actualisé dans le courant de l'année prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mai 2023

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DFA, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,  
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale  
de l'environnement

## **LIENS**

[Plan d'action loup](#)

## **TÉLÉCHARGEMENTS**